

**« Sortir de la grande nuit » : les décolonisations africaines en quête de sens**

Par Didier Galibert  
UMR 5115 – Les Afriques dans le monde  
IEP de Bordeaux/FNSP

Cette conférence voudrait poser quelques jalons concernant les enjeux culturels de la reconstruction d'un ordre politique intériorisé ou incorporé – comme disent les anthropologues – dans les sociétés africaines décolonisées au sud du Sahara. À cet égard, la citation correspondant au premier segment de mon titre – « Sortir de la grande nuit » - ouvre une dualité de sens conforme aux aspects que je souhaite développer devant vous. Ladite citation renvoie au dernier livre paru en 2010 d'un historien camerounais, Achille Mbembe, formé en France mais se partageant désormais entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud, où il enseigne à l'Université de Johannesburg.

En premier lieu, la « grande nuit » - formule empruntée à Frantz Fanon, militant très critique de la génération de la négritude, auteur en particulier des *Damnés de la Terre*, ouvrage publié en 1968, renvoie à ce que le jésuite camerounais Fabien Éboussi appelle dans un article publié en 2006 dans une revue québécoise de sciences humaines, *Tangente*, « la perte du nom propre » ou encore la « défaite totale », ontologique, des sociétés d'Afrique subsaharienne. Georges Balandier, dans un article classique des *Cahiers internationaux de sociologie* publié en 1951, appelait cela le « traumatisme colonial ». Il en soulignait déjà les effets à long terme, bien avant que ne se lèvent les soleils ambigus des indépendances. De quoi s'agit-il ? Du fait que la colonisation a été à la fois une entreprise de conquête et un cataclysme culturel, tissé du piétinement des valeurs et des fondements cognitifs des sociétés africaines. Des empires étendus, à faible intensité technologique mais dotés d'une bureaucratie obéie et ramifiée, commencent tout juste à réapparaître dans les programmes scolaires des sociétés occidentales et, souvent, des sociétés africaines elles-mêmes. Des rois

sacrés, porteurs jusque dans leur santé corporelle de l'équilibre cosmologique entre l'*ordo rerum* et l'*ordo hominum*, comparables en cela aux souverains de ces sociétés dites « héroïques » décrites pour le Pacifique sud par l'anthropologue américain Marshall Sahlins, sont transformés plus particulièrement par les administrations françaises, belges et portugaises en chefs de canton.

En second lieu, cette « grande nuit » pointe les désillusions – le mot est faible – suscitées par la plupart des indépendances africaines. Les Occidentaux, dépités de constater que leurs anciens sujets n'ont pas voulu appliquer les leçons de la mission civilisatrice, ont inventé le néologisme « afropessimisme » et font l'impasse sur la diversité des situations africaines, dans un paysage majoritairement dévasté, il est vrai. Qu'il me soit permis d'évoquer, en guise d'exergue, quelques exemples de réussite nationale. Certains pays, comme le Ghana si proche et si différent de la Côte d'Ivoire, ont depuis plus de dix ans un taux de croissance annuel de leur PIB très supérieur à leur taux d'accroissement naturel. Quelques données : le taux de croissance du PIB était en 2009 de 4,7 %, alors que la moyenne de la croissance démographique ghanéenne s'établit à 2,4 % sur la période 1984-2000. Par ailleurs, le pourcentage de séropositifs recule régulièrement en Ouganda grâce aux politiques de prévention et la vie intellectuelle du Nigeria se déploie vers le Royaume-Uni et vers les États-Unis, où le public lit les écrivains nigériens et apprécie les pièces d'un dramaturge nommé Wole Soyinka, prix Nobel en 1986. Avant d'énumérer les contradictions, les hybridations culturelles parfois hasardeuses et les massacres, je voudrais mentionner un pays immense dont on ne parle jamais : la Tanzanie. Le populisme socialisant de Julius Nyerere a appauvri l'économie dans les années 1970 et 1980, mais cet homme intègre a créé un État-nation autour de services publics relativement efficaces et d'une langue autochtone fédératrice et littéralement reconstruite, le kiswahili, là où il y avait plus d'une centaine de groupes culturels incapables de communiquer.

Le premier temps de mon propos s'attachera à présenter la construction du maillage des États-nations à partir de celui, plus large, des empires coloniaux. Dans ce but, j'essaierai d'abord de montrer que la trajectoire historique des États africains postcoloniaux ne peut être comprise que dans l'emboîtement des durées, qu'il s'agisse de la résilience de la forme impériale du politique au cœur même de la décolonisation ou du retour en force actuel des idées panafricanistes. Nous aborderons aussi le processus de nationalisation effective des territoires et je terminerai cette partie en évoquant ce que le politologue Jean-François Bayart appelle « le théâtre d'ombres de l'ethnicité ».

Le deuxième temps de mon propos sera consacré à cette recherche du nom propre, c'est-à-dire aux institutions, aux pratiques et aux discours par lesquels se construit un savoir politique recentré, ce que l'on pourrait appeler une décolonisation de la gouvernementalité, repérable dans la quasi-totalité des États de l'Afrique subsaharienne. Nous verrons qu'ici encore les temps s'entremêlent et se télescopent. La formation des États et des arènes politiques obéit à une logique souvent violente, parfois insidieuse, toujours syncrétique.

Ma troisième et dernière partie s'attachera à la clef de voûte de la négociation historique du politique dans l'Afrique postcoloniale, c'est-à-dire à la question de ce que le sociologue Max Weber appelait la domination (*Heerschaft*), au sens précis de pouvoir légitime, accepté par ceux qu'il prend pour objets. Quels sont, en définitive, les enjeux de la citoyenneté dans l'Afrique subsaharienne d'aujourd'hui ? J'évoquerai des impasses et des tâtonnements, tout un processus de décolonisation du politique échappant aux bailleurs de fonds étrangers et contribuant à doter l'Afrique subsaharienne d'une capacité d'action internationale instable, mais inédite.

### ***Des empires aux États-nations : enracinements et convergences***

Il y a d'abord la diversité classique des voies de l'indépendance, avec aux deux extrêmes les guerres assumées par l'impérialisme portugais et ce processus plus ou moins schizophrène,

pour reprendre le mot de l'historien américain Frederick Cooper, constitué par la coalescence des luttes syndicales, des joutes parlementaires métropolitaines et de soulèvements populaires circonscrits mais très violemment réprimés. On pense ici entre autres à Madagascar en 1947-1948, au Kenya et au Cameroun des années 1953-1911 : plus de 200 000 morts au total pour des départs considérés comme négociés, en estimation basse. Les décolonisations nous sont longtemps apparues comme un face-à-face entre des États-nations, les uns bien établis et les autres postulés et à construire. Il s'agirait d'une dynamique de simple retournement d'une forme politique importée, pour reprendre le titre d'un livre du politologue Bertrand Badie sur la genèse de l'État moderne en Afrique.

Cette vision presque exclusivement centrée sur la dimension nationale du combat anticolonial est aujourd'hui très nuancée par la majorité des historiens de la décolonisation, dans le cadre d'une attention renouvelée pour la résilience moderne de l'idée impériale et pour une meilleure prise en compte de la simple part de contingence contenue dans les processus de décolonisation des années 1950. En d'autres termes, affirmer que les États-nations colonisateurs ne pouvaient que donner naissance à d'autres États-nations inégalement hostiles aux premiers constitue une affirmation téléologique, contraire à ce que l'historien américain Perry Anderson appelle la concaténation des faits. Revisitant la forme impériale dans un esprit délivré de la mémoire des combats de la décolonisation, les historiens américains nous rappellent que le sens des empires n'est pas épuisé par une simple référence à l'oppression des peuples. Ils insistent sur la capacité de ceux-ci à créer une centralité politique à partir de territoires multiples et de cultures différentes, dotés de statuts spécifiques.

Non sans un brin de provocation, on commencera par débusquer cette résilience de l'idée impériale du côté des premiers intellectuels noirs de l'entre-deux-guerres, qu'il s'agisse des Afro-Américains et des Caribéens anglophones fondateurs du mouvement panafricaniste – le premier congrès dit « panafricain » se tient à Londres en 1900 -, ou encore des Antillais

francophones et créolophones et des Sénégalais inventeurs de la négritude. Des congrès panafricains se tiennent à Paris, à Londres et à Bruxelles en 1919 puis en 1921, avant que la génération de Senghor, de Damas et de Césaire n'entame son compagnonnage heurté avec le mouvement communiste dans les années 1930. Ainsi se constitue ce que l'historien anglais Paul Gilroy, métis guyanais actuellement professeur à la *London School of Economics*, a pu appeler *L'Atlantique noir*, dans un ouvrage publié en 1993. Anglophones et francophones de l'entre-deux-guerres et des années 1950 se côtoient, le plus souvent à Paris, lisent les mêmes livres et les mêmes revues, se construisent comme sujets culturels et politiques avant de songer à fonder des États. La revue *Présence africaine*, fondée à Paris en 1947, devient leur tribune centrale et le noeud de leur réseau. Les polémiques s'articulent autour de la catégorie de la race ou de la préférence pour l'universalisme humaniste de la tradition française. Elles fournissent le terreau sur lequel la majorité des premiers historiens universitaires noirs des années 1950 vont faire pousser une conception de l'histoire dite afrocentrée, affirmant l'origine subsaharienne des pharaons d'Égypte et, plus généralement, l'entrée précoce du monde noir dans la grande histoire.

Ces prémices font partie de notre sujet dans la mesure où il en reste une trace mémorielle très forte dans le temps des indépendances et au-delà. Celle-ci se traduit, non sans contradiction, par la permanence de l'utopie d'une unification politique de l'Afrique et par le recours à des noms d'empires très anciens pour baptiser des États beaucoup plus petits, situés ailleurs quoique dans la même région du continent, porteurs de surcroît d'un nationalisme officiel d'inspiration très européenne. Il faut ici distinguer entre deux trajectoires de l'imaginaire politique qui s'articulent sans se confondre : celle des reconstructions et des hantises diasporiques centrée sur la rive américaine de l'Atlantique, d'une part, celle d'une mémoire populaire des empires ancrée dans l'Afrique rurale et dont les leaders et les lettrés africains des années 1950 et 1960 ne sont que les traducteurs et les interprètes, d'autre part.

Pour évoquer la première trace mémorielle, il est inévitable de citer la fondation de l'Organisation de l'unité africaine lors du sommet d'Addis Abéba en 1963, dans un pays qui accueille le siège de l'organisation parce qu'il n'a connu que marginalement la colonisation, à l'issue de l'invasion italienne de 1935. Nous reviendrons sur ce panafricanisme institutionnel, mais je voudrais évoquer d'abord l'exemple des dénominations partisans liées aux décolonisations. On peut citer en particulier le Rassemblement démocratique africain (RDA) créé en 1946 pour faire évoluer l'Union française, mais plus encore l'*African National Congress* (ANC) d'Afrique du Sud, fondé en 1923 et fer de lance du combat anti-apartheid. Je reste en Afrique du Sud et je considère à présent la première ligne de l'hymne national adopté en 1997, 3 ans après la nouvelle Constitution. Il y a, dans ce texte, deux concessions à une conception communautariste anglo-saxonne de la démocratie : il est rédigé dans 5 des 11 langues officielles du pays et les 6 langues laissées de côté sont toutes bantoues, ce qui veut dire que l'afrikaans et l'anglais ont été conservés, alors que les Blancs ne représentent qu'un peu plus de 8 % de la population totale. Cette première ligne de l'hymne est rédigée en xhosa, comme un hommage à Nelson Mandela dont c'est la langue maternelle. Le contenu, par contre, nous renvoie à cette idée panafricaine d'un *imperium* continental rassemblant tous les Noirs dans une structure souple de pouvoir : *Nkosi sikeleli Africa*, ce qui signifie « Dieu bénisse l'Afrique ». Le pays lui-même n'est cité que plus loin dans le texte, comme en passant.

Quelques mots, à présent, sur la relation entre l'énonciation postcoloniale des territoires et la résilience pluriséculaire de la mémoire des empires. J'écarte les noms de pays tels que l'Éthiopie ou Madagascar, qui sont en fait d'origine européenne, afin de choisir des exemples indubitables, qu'un certain homme politique français aurait été bien avisé de considérer, avant d'aller expliquer à Dakar en 2007 aux professeurs de l'Université Cheikh Anta Diop que les Africains n'ont pas d'histoire. Il y a eu, de fait, un empire continental du Ghana ayant duré du

VIIIe au XIIIe siècle et dont la capitale, à son apogée, comptait 20 000 habitants. Rien à voir, par conséquent, avec le pays riverain du golfe de Guinée qui a récupéré ce nom. Ce bricolage mémoriel – on parle aussi de transaction symbolique - est compliqué par le fait que la capitale politique du Ghana actuel, Kumasi, correspond comme par hasard à celle d'un empire ultérieur, ayant duré du XVIIe au XIXe siècle. On sait que Kumasi comptait environ 30 000 habitants quand elle a été conquise par les Anglais au XIXe siècle. On peut citer aussi l'empire du Mali, qui a duré du XIIIe au XVIe siècle, sur un territoire allant pratiquement de l'Atlantique au Nigeria actuel, bien plus grand que l'État postcolonial du même nom. Tout ceci participe de ce que l'on appelle l'illusion identitaire, c'est-à-dire la construction rétroactive du passé en fonction des nécessités du moment et l'intériorisation de cette invention politique et culturelle. Ces empires, je l'ai dit, n'étaient pas de vagues réseaux d'allégeances personnelles, mais constituaient des administrations gérant des territoires bien tenus en main avec des statuts différenciés. Ils possédaient des armées permanentes : celle de Chaka, fondateur non pas d'un empire mais d'un royaume monolithique en Afrique australe, auquel il donnera lui-même le nom de *zulu* ou *amazulu* / « les habitants du ciel » en langue *nguni* , à la charnière du XVIIIe et du XIXe siècles, entretenait des arsenaux. Son armée, structurée en régiments permanents, comptait environ 100 000 hommes.

Pour en finir avec cette résilience des logiques d'empires au cœur du processus de la décolonisation, il faut maintenant dire quelques mots de ce que Frederick Cooper appelle la part du contingent, c'est-à-dire des compromis territoriaux correspondant, cette fois, à des intérêts ancrés dans la très courte durée. L'éclatement de l'Afrique occidentale française (AOF) était inscrit dans le refus des peuples du littoral de soutenir les sociétés déshéritées du Sahel, ainsi que dans le couplage des rivalités personnelles entre leaders africains avec la constitution de fiefs électoraux, à partir du moment où la loi-cadre de 1956 avait donné de réelles compétences aux territoires. Il demeure que la création éphémère de la Fédération du

Mali en 1959, regroupant le Sénégal et le Mali actuels, ne correspondait pas à une manipulation de ce que l'on appellera plus tard la Françafrique. Mamadou Dia, chef de gouvernement d'un Sénégal qui n'est encore qu'un État associé dans le cadre de la Communauté française, déclare ainsi en 1959 : « En dernière analyse, il est nécessaire que la conception impérialiste de l'État-nation cède la place à la conception moderne d'un État multinational ».

Revenons à présent vers la moyenne durée. Il est clair que l'un des traits saillants de l'Afrique postcoloniale est constitué par la pérennité des frontières héritées, laquelle correspond à un processus de nationalisation en profondeur des territoires. Considérées en 2000, 87 % des frontières des 53 États africains correspondaient à des arrangements négociés entre les puissances coloniales. À cet égard, les conflits sanglants de la guerre de sécession du Biafra, au Nigeria, et celle de la seconde guerre de l'ex-Congo belge, le Congo-Kinshasa, ne constituent que l'arbre qui cache la forêt. L'arbre en question, au demeurant, possède le feuillage touffu du manguier : 2 M de morts au Biafra entre 1967 et 1970, plus de 4 M dans l'est du Congo entre 1998 et 2002.

Le respect des frontières existantes a été adopté dès 1964 par l'OUA, lors de son deuxième sommet réuni au Caire. Il a, depuis lors, été respecté dans les deux sens, les deux exemples les plus saillants étant constitués par l'échec de l'assimilation de l'Érythrée par l'Éthiopie, décidée en 1962 et annulée par un traité issu d'une véritable guerre de tranchées perdue par l'Éthiopie en 1993. Inversement, le partage de l'ancienne colonie allemande du Cameroun entre la France et le Royaume-Uni en 1919 n'a pas été globalement remis en question, si bien que l'État camerounais est bilingue à l'issue d'une quarantaine d'années de colonisation, ce qui tord le cou au dogme d'un assimilationisme français largement réévalué. Pourquoi cette pérennité territoriale ? D'abord parce que le maillage des circonscriptions électorales a créé autant de niches d'enrichissement pour des élus pratiquant le *straddling*, c'est-à-dire le



chevauchement des positions de pouvoir et d'enrichissement de la parenté, grâce aux mille et un procédés de captation de ce que l'on appelle, nous le verrons, la rente étatique. Ensuite parce que les États africains, à défaut de fabriquer ce que les Occidentaux appellent du « développement », ont su se fabriquer des territoires, c'est-à-dire des espaces transformés peu à peu en univers d'expérience, fournissant le cadre de ce que l'historien américain Benedict Anderson appelle des communautés imaginées. Dans des pays aux systèmes scolaires délabrés, on oubliera le modèle de la Troisième République française pour se tourner vers d'autres canaux de construction identitaire. On songe ici à la mise en spectacle des fêtes annuelles de l'indépendance, dans des sociétés privilégiant la perception visuelle et la communication dite « authentique » de la proximité des corps. Il faut imaginer la prolifération des stèles, le caractère hiératique de bâtiments administratifs délabrés ayant le privilège manifeste de la construction en dur. Les architectures coloniales ne sont pas en reste dans cette fonction distinctive du bâti. Elles dénotent une polysémie des lieux de mémoire de la colonisation, ceux-ci apparaissant à la fois comme des traces du passé impérial et comme des marqueurs d'une distance politique nationale associée aux temps nouveaux, lorsque les voisins ont hérité du patrimoine d'une autre culture européenne. Partout et sur les supports les plus variés, le territoire devient logo et finit même par entrer dans l'intimité des corps, lorsqu'il se fait bijou ou encore motif vestimentaire imprimé. Il faut ensuite évoquer le travail fédérateur des Églises chrétiennes et des cultes messianiques proprement africains, par le canal de liturgies diffusant la version écrite des langues vernaculaires, sans oublier que les frontières sont également entérinées par les bailleurs de fonds internationaux et par la galaxie des ONG. Projets et expertises supposent un arpentage du territoire, associant une marée de bureaux d'études nationaux à cette appropriation technocratique de l'espace. Ces opportunités maintiennent un horizon national pour une élite d'universitaires et de cadres africains, que leurs seuls salaires de fonctionnaires condamneraient sinon au confinement.

La subjectivation nationale du politique passe tout autant par les genres musicaux, lesquels maintiennent un lien social transgressant le fossé entre les niveaux de vie, sans les barrières multiples limitant la diffusion des livres. À l'échelle de toute l'Afrique et en partie au-delà, la rumba est ainsi associée aux deux Congos et l'afrobeat est synonyme d'identification nationale au Nigeria.

La formation des États-nations ne peut éluder la question difficile de l'ethnicité, que je me garderai d'évoquer en utilisant les vocables coloniaux d' « ethnies » ou de « tribus », pourtant toujours employés dans le vocabulaire médiatique à la fois dans les pays occidentaux et en Afrique subsaharienne elle-même. La plupart des identifications collectives associant une culture et un territoire n'ont pas été inventées par les puissances coloniales, même si elles ont créé certains groupes de toutes pièces ou en ont séparé d'autres en fonction de leurs arrangements territoriaux. À cet égard, l'exemple le plus célèbre est celui des Peuls de l'Afrique sahélienne française, lesquels deviennent des Fulanis dans le nord du Nigeria, dès que le drapeau tricolore est remplacé par l'*Union Jack*.

L'Afrique des royaumes, des empires et des sociétés dites « acéphales », c'est-à-dire sans État, ne connaissait ni la propriété individuelle du sol, ni les frontières nettement tracées. Sans même parler des nomades, les populations bougeaient beaucoup et les villages se déplaçaient souvent du fait même de l'épuisement des sols, dans un espace peu densément occupé et souvent cultivé sans amendements. Là où il y avait un État, il était courant de s'installer ailleurs dans les limites de celui-ci, y compris dans les empires englobant des cultures différentes. En l'absence de sources écrites, on ne peut que constater les emprunts et les déambulations linguistiques, les récits de migrations et de renégociations culturelles attestés par la tradition orale. Historiens et anthropologues s'accordent sur le fait que la période coloniale a créé une territorialisation systématique des identifications culturelles, ainsi qu'une réification et une hiérarchisation des sociétés. Le racialisme du XIX<sup>e</sup> siècle valorise les

peuples sahéliens par rapport à ceux de la forêt et il invente l'adjectif « nilotique », la finesse des traits étant ici rapprochée de celle de l'esprit. À l'écart de toute considération taxinomique cette fois, ils constatent que la mise en valeur a créé des inégalités spatiales qui se répercutent sur les représentations collectives jusqu'à nos jours. Les Baoulé de Côte d'Ivoire sont ainsi valorisés parce qu'ils habitent la riche frange forestière et maritime d'où l'on exporte le cacao, tandis que les Gikuyu du Kenya deviennent dangereux et estimés par leurs compatriotes actuels, du fait même qu'ils habitent des plateaux salubres équipés et habités par de nombreux colons britanniques, y compris après l'indépendance. Là où le métissage colonial était massif, il a fabriqué le même type d'inégalité appartenant à la modernité africaine : l'une des clefs de la guerre civile entre le MPLA et l'UNITA, en Angola, réside dans l'héritage d'une rivalité entre les métis assimilés de la côte – plus instruits et convertis au marxisme sur les campus français et portugais – et les ruraux des plateaux intérieurs, à peine occupés par une administration portugaise sans moyens.

Pourquoi parler de l'ethnicité comme d'un théâtre d'ombres ? Parce que toute recherche est un processus et parce que les africanistes n'ont pas toutes les clés. Ils constatent que le référent ethnique, dans son acception coloniale, est utilisé comme une ressource politique lors des campagnes électorales et dans la formation des gouvernements. Dans le même temps, ils constatent que toutes les entreprises postcoloniales clairement génocidaires peuvent être reliées à des initiatives coloniales clairement identifiées : je me réfère aux famines délibérément créées pour exterminer les Igbo du Nigeria et les Bantou du Sud-Soudan, ainsi qu'au massacre des Tutsi du Rwanda. Dans ce dernier cas, l'administration et l'Église catholique belges ont durci et racialisé ce qui était avant tout un conflit social ancien, sur fond de langue et de religion communes. En d'autres termes, en Afrique comme ailleurs, la construction historique des identifications culturelles – ce que l'anthropologie appelle l'ethnicité - produit des formes politiques qui ont une histoire. Dans son *État en Afrique*

datant déjà de 1989, Jean-François Bayart nous dit que la colonisation européenne a transformé des « consciences sans structures » en « États-nations au rabais ». Il a, depuis, précisé cette intuition un peu vague. Les Européens de la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, habités par la volonté de diviser, de classer et de hiérarchiser, ont introduit le germe de la question des nationalités au sein même des futurs États africains, là où il existait un équilibre instable sur fond de rivalités, de conflits de basse intensité et de transactions linguistiques, religieuses et territoriales multiples.

### *Une décolonisation de la gouvernamentalité*

Celle-ci se traduit d'abord par ce que l'on pourrait appeler le répertoire des configurations syncrétiques de l'action politique. Je me propose de l'aborder sous trois angles : tout d'abord, la résilience d'une relation radicale entre le pouvoir et le sacré, ensuite par le constat de la quasi-obligation de « manger », pour reprendre un verbe du français parlé en Afrique et à Madagascar, c'est-à-dire de capter les ressources de l'État à titre privé, enfin par une tendance lourde au prétorianisme. Il faut entendre par là une entrée en politique des armées pouvant aller, dans les cas limites, jusqu'à une fusion entre des appareils militaires en conflit et le champ politique tout entier.

Les monographies anthropologiques de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle sont traversées par une volonté de capter une forme de pureté culturelle, qui nous paraît aujourd'hui bien désuète, en tous cas illusoire. En France, Claude Lévi-Strauss est le représentant le plus éminent de cette génération. Il reste que ces travaux remarquables font ressortir une convergence des bases symboliques du lien politique, lesquelles banalisent le continent et ses périphéries par rapport à l'ensemble des sociétés de la tradition. En deça des Constitutions rédigées au moment des indépendances et de celles qui les ont suivies, les sociétés de l'Afrique subsaharienne décolonisée ne constituent qu'à la marge ce que le *Contrat social* de Jean-Jacques nous a appris à appeler un « corps politique » institué et constituant. Ici, le

pouvoir n'est pas délégation mais substance, ou plus exactement attribut surnaturel. Dans les sociétés sans État, ce pouvoir circule dans des conseils d'anciens placés sous la surveillance de l'invisible, c'est-à-dire d'ancêtres bien identifiés et des esprits du lieu. L'âge est ici un gage de proximité avec l'origine ultime du pouvoir. Dans les sociétés monarchiques ou impériales dites « héroïques », nous avons vu que cette autorité se confond avec le corps lui-même du souverain, de telle sorte qu'il n'était pas exceptionnel que son détenteur fût exécuté lorsqu'une succession de malheurs faisait de son remplacement une nécessité collective impérieuse. L'Afrique subsaharienne nous démontre chaque jour la capacité de résistance et de transformation de cet habitus politique. Dès la fin des années 1960 et jusqu'au début des années 1990, à l'exception de l'île Maurice dans l'océan Indien et du Botswana en Afrique australe, tous les pays africains ont fait l'expérience de régimes autoritaires et personnalisés, se prévalant d'une « authenticité » africaine faisant pièce à la colonisation et puisant dans le même répertoire de signes. Un roi sacré changeait de nom en montant sur le trône et nos présidents à vie se choisissent presque tous des surnoms qui sont en fait des noms de règne, d'autant plus acceptés qu'ils ont été acquis dans l'exaltation de la lutte anti-coloniale. On citera par exemple le père de l'indépendance du Kenya, Kama Wa Ngengi, qui soutient son doctorat d'anthropologie à Londres en 1938 sous le pseudonyme de Jomo Kenyatta. Ce prénom et ce nom entretiennent le malentendu d'un ralliement à l'usage européen des dénominations patronymiques, mais ils constituent en fait un titre, signifiant le « Javelot flamboyant du Kenya », avec lequel il a exercé sa présidence et demeure dans la mémoire politique des indépendances. Devenu empereur de Centrafrique, l'ancien sergent-chef Jean-Bedel Bokassa a pu faire la joie de ses anciens maîtres en singeant le décorum napoléonien. Il ne doit pas effacer la prestance du « Léopard de Kinshasa », un Mobutu Sese Seko encore jeune, avec ses uniformes taillés à Paris, son calot de fourrure ajusté et son sceptre d'ébène. La souveraineté traditionnelle était ostentatoire, de telle sorte que l'agenda politique des chefs

d'États africains est dévoré par une déambulation permanente de leur territoire, laquelle constitue l'aspect le moins connu de dépenses somptuaires tous azimuts. Nous sommes ici au cœur de ce que Pierre Bourdieu appelle « le champ du pensable politiquement ». Il ne s'agit pas de règles intangibles, mais d'un répertoire de possibles dans l'exercice du pouvoir.

L'inventaire des formes du « manger » nous confirme la nécessité d'étudier les enracinements dans le temps long pour contextualiser les dynamiques de la modernité. Le terme « corruption », dans cette perspective, apparaît comme un mot-valise à peu près dépourvu de sens, si ce n'est dans une vision totalisante et morale qui n'est pas celle du chercheur. Là où les experts de la Banque mondiale distinguent la petite et la grande corruption, nous préférons quitter le terrain quantitatif et situer les agents des actes de prédation par rapport au champ de pouvoir. Ici se manifeste la pérennité de deux formes traditionnelles de la maîtrise des biens par les puissants, indépendamment des adaptations modernes que nous passerons en revue dans la suite de l'exposé. On distinguera ainsi, trop schématiquement, une logique lignagère et une logique royale de prédation, en partie superposées au passé étatique ou acéphale des sociétés concernées. La première est illustrée par une citation rapportée par l'un des experts français dont le président ivoirien Félix Houphouët-Boigny avait coutume de s'entourer : « Quand les riches s'appauvrissent, les pauvres meurent ». Dans une telle configuration de pouvoir, la circulation inégalitaire et réciproque de la valeur est effective et elle est régulée par un code social parfaitement intériorisé, dont les sanctions graduées sont connues de tous : rumeurs inquiétantes, recours à la sorcellerie fréquemment lié à la puissance sexuelle, empoisonnement. La logique royale est plus brutale et on trouve un bon exemple de résilience à Madagascar. Les souverains étaient des divinités visibles et accordaient une part d'accès à l'arbitraire dont ils avaient le privilège, toujours révocable, pour rémunérer officiers et administrateurs : la circulation des biens se faisait donc dans un seul sens et la leçon de la tradition – laquelle ne constitue que l'une des

lignes de force de la vie politique malgache – conduit les petits à agoniser sans trop murmurer, entre deux émeutes.

Le prétorianisme, quant à lui, doit être mis en perspective avec une logique repérable de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'achèvement du partage de l'Afrique, en relation avec l'intensification de la menace coloniale et avec le passage concomitant de la traite esclavagiste traditionnelle, contrôlée par les marchands arabes, à la traite européenne. Le XIX<sup>e</sup> siècle africain et malgache est ainsi caractérisé par une tendance lourde à la multiplication de grands États construits par et pour la guerre, dans ce que l'on appelle en science politique un processus de modernisation conservatrice. On citera d'abord, à cet égard, la succession des *djihad*s menés en Afrique occidentale par des Peuls bâtisseurs d'empire reprenant le modèle laissé par le Prophète, si ce n'est qu'ils sont souvent à la fois chefs de guerre, polyglottes maîtrisant parfaitement l'arabe littéraire et auteurs dans cette langue de traités de théologie. Le royaume de Chaka en Afrique du Sud, l'élargissement des frontières de l'Éthiopie et la formation du royaume merina dit « de Madagascar » entrent dans la même logique. Les relations avec les Blancs se ressemblent, y compris dans leur déformation par la caricature coloniale. Vente d'esclaves y compris après l'interdiction de la traite par le Congrès de Vienne en 1815, mais surtout achat d'armes à feu plus encore que de verroterie, les guerres de la Révolution et de l'Empire ayant accumulé les stocks dans toute l'Europe. Ce passé somme toute récent alimente un débat chez les chercheurs africanistes, en ce qui concerne les conflits majeurs actuels du continent. Certains y voient un symptôme du désordre lié à l'échec de la greffe de l'État-nation, d'autres s'interrogent sur la continuité de la violence dans la fabrication d'un ordre continental réellement en voie de décolonisation.

De fait, l'historicité des États postcoloniaux nous ramène vers l'histoire immédiate et vers l'actualité. On y relève des recyclages et des innovations, lesquels tissent une modernité intégrant pleinement l'Afrique subsaharienne et ses marges à la mondialisation économique et

culturelle. J'évoquerai successivement les modalités de l'extraversion économique des États, le brouillage progressif des allégeances traditionnelles et la montée de l'individualisme débridé, les manifestations généralisées et violentes de xénophobie entre Africains eux-mêmes.

Les États africains postcoloniaux sont des *gate-keeper states*, expression forte assez mal traduite en français par celle d'« États garde-barrière ». Cela signifie que les ressources internes sont insignifiantes, compte tenu du rendement de la fiscalité. Celui de l'impôt sur le revenu est réduit par les fraudes et par la faiblesse du niveau de vie moyen. À Madagascar, État que je connais le moins mal, il y a 500 000 contribuables pour 20 M d'habitants. L'augmentation des impôts indirects est aléatoire, d'autant plus que le risque d'émeutes est ici élevé. Il reste cependant beaucoup d'argent à capter, du fait des canaux d'insertion des économies africaines à l'économie mondiale : le détournement des droits de douane et des permis de pêche hauturière et d'exploitation minière reste le revenu le plus sûr, depuis que les emprunts extérieurs consentis dans le contexte de la rivalité est-ouest et des cours élevés des matières premières ont cédé la place à la surveillance des plans d'ajustement structurel, à partir du milieu des années 1980. Laissant provisoirement de côté la question de la citoyenneté, je relèverai seulement que l'accumulation primitive n'est importante qu'en Afrique du Sud, de telle manière que les ressources de l'État n'ont pas, sur le fond, une structure différente de celle des États africains du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous sommes toujours dans une logique de rente, avec des acteurs africains plus avertis.

Le brouillage des allégeances est beaucoup moins connu à l'extérieur de l'Afrique, comme tout ce qui relève de la modernité du subcontinent. Il se traduit à la fois par des répertoires inédits d'ascension sociale et par une subjectivation très forte de l'imaginaire de la réussite, dans lesquels les formes locales de la révolution de l'information (cybercafés, téléphonie mobile, chaînes brésiliennes de télévision) jouent un rôle déterminant. Les nœuds de cette



subjectivation se trouvent en milieu urbain, ce qui contribue à expliquer l'intensité continentale de l'exode rural. Il n'est pas question, ici, de s'étendre sur les raisons pour lesquelles le niveau de vie moyen s'est effondré en Afrique subsaharienne depuis les années 1980. On se bornera à constater que ce naufrage a nettement distendu le lien avec les terroirs d'origine et qu'il a suscité des procédures de soudure sociale de substitution, adaptées à un monde imprévisible et dangereux. Celles-ci ont un impact sur la vie politique.

Les cadres nouveaux de la mobilisation partisane concernent surtout la jeunesse. Ils se situent toujours dans le cadre inégalitaire et familial des tutelles clientélistes, lesquelles se cristallisent autour d'une immense variété de noyaux, très variables selon les pays, les régions, les moments. On citera les gangs formés sur le modèle fourni par les DVD diffusés dans de petites échoppes payantes de quartiers, les associations d'originaires où l'on se reconnaît moins désormais par la parenté que par la langue, le vêtement ou le phénotype, les réseaux de paroisses créées par les Églises évangéliques venues du Brésil ou des Etats-Unis. Il n'y a là que des exemples réunis par la nouveauté et par la valorisation de biens matériels ou symboliques accessibles immédiatement et à titre individuel. Ces groupements hétéroclites et instables servent à acheter les votes au porte-à-porte, à commettre des braquages alimentant les caisses électorales en période d'élections, à nourrir les manifestations et à fournir des gardes du corps. Lors des phases de violence de faible intensité et a fortiori en cas de guerre civile, les milices sont presque toujours commandées par des étudiants chômeurs, écoeurés par les années blanches ou n'ayant pu maintenir leur situation frauduleuse de boursier au long cours, tandis que le gros des effectifs est recruté chez des néo-citadins ou dans la proche couronne rurale des villes. On peut en dire autant des bandes armées qui écument les campagnes et qui sont commanditées par les élus locaux et par une partie au moins des cadres de l'armée. Dans les pays échappant à la guerre, les armes sont rarement achetées, mais plutôt louées aux forces de l'ordre ou bricolées localement.

Cette situation chaotique fabrique ce que les politologues appellent des régimes de fluidité, caractérisés par la succession rapprochée de Constitutions et de réformes territoriales contradictoires, sur fond d'insécurité et de non-respect général d'une législation changeante, souvent inconnue des magistrats. Cette instabilité suscite des crispations xénophobes croissantes et ambivalentes. Elles confirment la nationalisation du territoire, tout en dénotant la recherche de boucs émissaires par des populations terrorisées. L'association de la cure d'âmes, de la mémoire de la colonisation et de la peur quotidienne explique la popularité de milices comme celle dite des « Patriotes » favorables à Laurent Gbagbo, mais les expulsions et les assassinats d'étrangers noirs sont très répandus dans toute l'Afrique subsaharienne, pour ne rien dire de réalités plus anciennes, comme les pillages frappant périodiquement certaines minorités allogènes. On pense en particulier aux diasporas indiennes musulmanes installées en Afrique orientale et dans les îles de l'océan Indien.

Ce naufrage a suscité une autre forme de décolonisation de la gouvernementalité. Il s'agit de l'estompage du territoire imaginaire des grands récits anticoloniaux ayant constitué les chartes fondatrices des indépendances. Laissant de côté la question de la pluralité des champs littéraires africains, je me contenterai d'évoquer la diversité des postures adoptées par les écrivains à l'égard des États postcoloniaux ou, plus généralement, de la question du pouvoir. Un premier groupe est constitué par les protagonistes de ce que j'appellerai le *Devoir de violence*, en hommage au roman ayant obtenu le prix Renaudot en 1968. Voici dans quels termes Yambo Ouologuem nous invite à revisiter une figure royale de l'Ouest africain, datant du XV<sup>e</sup> siècle :

Afin d'entretenir – bon roi des rois nègres – ce faste avide de bruit et de terres nouvelles, Saïf intensifia [...] la traite des esclaves, qu'il bénit en sanguinaire doux. [...] À moitié nue et plus qu'abrutie, la négraille [...] se trouvait, à sa descente de navire, parquée sur des places [...] où se débattait son coût à la criée

publique [...]. Souvent, plus parée encore de sa beauté que de ses atours, une jeune fille, qui avait tout juste le caquetement d'une pintade, comme elle en avait l'œil inquiet et la gorge en émoi, séduite par le corps de ces esclaves, voire le tremblant gabarit de leur virilité – et cherchant auprès de sa mère toute rose [...] quelque avis autorisé sur la sexualité nègre, s'entendait répondre [...] : « Le Saint-Père n'approuve guère le café au lait ».

[Saïf Isaac el Héït, mort en 1498]

On peut associer à cette prose les pièces anglophones de Soyinka et l'ensemble de l'œuvre d'Ahmadou Kourouma, dont le roman *En attendant le vote des bêtes sauvages* est un autre brûlot politique. Ouologuem s'est vite tu et Kourouma est mort chez lui en Côte-d'Ivoire, célèbre mais désespéré. Chez l'un comme chez l'autre, il y a la rencontre d'un certain succès et du refus de toute stratégie littéraire, avec le courage d'un questionnement sur la pérennité de la violence caractérisant le temps long de l'Afrique.

Le deuxième groupe est celui des artisans de ce que l'on appelle en anthropologie un malentendu opératoire, construit sur la complexité des relations entre Africains et Occidentaux. Le *Black bazar* d'Alain Mabanckou comporte ce qu'il faut de virtuosité et de détails pour satisfaire un public noir cultivé vivant en diaspora, en mal de reconnaissance et de visibilité. Dans le même temps il s'agit d'une Afrique très présentable pour tout le monde, dans laquelle les Blancs comme les Noirs sont traités avec un humour caustique mais sans férocité, dans un dosage de communautarisme noir et de politesses subtiles adressées au lectorat européen et américain. Derrière ce double jeu, bien identifié par la critique universitaire de la littérature africaine en français, il y a d'abord la contrainte d'un champ littéraire gouverné à partir d'un centre unique – Paris - situé hors d'Afrique.

Il y a, enfin, le choix de la subjectivation radicale et d'une résonance culturelle personnelle nourrissant un humanisme foncièrement cosmopolite, tel qu'on le trouve chez deux écrivaines

reconnues dont l'une est plus célèbre que l'autre, la Mauricienne Ananda Devi et la Française Marie N'Diaye. Chez l'une comme chez l'autre, on retrouve la volonté d'universalisme d'un Senghor ou d'un Césaire, avec sans doute le capital social et historique leur permettant d'échapper au reproche adressé par Wole Soyinka au mouvement de la négritude : « Un tigre ne revendique pas sa tigritude, il saute sur sa proie et il la mange ».

### ***La légitimité du politique en question***

Le caractère violent et fluide de l'ordre politique caractérisant la plupart des États africains me conduit à terminer cet exposé en esquissant une présentation des symptômes de ce qui apparaît à la base comme une impasse de la citoyenneté. Je vais essayer de montrer dans quelle mesure les sociétés du subcontinent se positionnent depuis un demi-siècle à l'intérieur de ce que l'on pourrait appeler une « brèche historique » du gouvernement des hommes. L'expression est empruntée à Hannah Arendt dans la préface de son essai intitulé *La Crise de la culture*. Il s'agit de montrer que personne, en Afrique subsaharienne, n'a ni le pouvoir ni même le désir de refermer brutalement la parenthèse coloniale, mais que personne n'est en mesure de dessiner l'esquisse de l'ordre à venir. Il s'agit moins d'une paralysie que d'un processus dans la mesure où, au-delà des exemples cités en introduction, la réalité des terrains conduit à un constat d'incertitudes vraies, ainsi que d'une distance croissante par rapport à l'ombre portée de la colonisation. J'évoquerai d'abord ce que l'on peut appeler la « grande falsification » de la citoyenneté, avant d'articuler celle-ci aux recompositions frauduleuses permises par la globalisation des échanges et par le recul géopolitique des puissances occidentales en Afrique subsaharienne. En contrepoint, nous verrons que le débat lancé par l'Afrique du Sud sur la dynamique d'une « renaissance africaine » à partir de la relance de l'Organisation de l'unité africaine, devenue Union africaine en 2002, n'est pas tout à fait dépourvu de fondement.

L'expression de « grande falsification » appartient au vocabulaire canonique de la science politique africaniste depuis la publication en 1997 d'un collectif pluridisciplinaire intitulé *La*

*Criminalisation de l'État en Afrique.* Elle désigne le caractère systématique de l'écart entre les règles formelles et les procédures concrètes de l'exercice du pouvoir, à tous les étages de sa pyramide. Il s'agit d'abord des actes officiels eux-mêmes, qu'il s'agisse de fabriquer de vrais/faux documents administratifs ou judiciaires ou de violations ouvertes de la loi. Dans un florilège inépuisable, je me contenterai de citer deux exemples tirés de mon propre terrain de recherche à Madagascar, affectant respectivement le fonctionnement macroéconomique de l'État et la fréquentation de celui-ci au quotidien. Au mois d'avril 1999, aucune des sociétés nationales créées à partir de 1975 n'avait adressé ses documents comptables à la Chambre des comptes, en infraction avec une ordonnance du 29 septembre 1962 sur le jugement des comptes publics. Depuis lors, celles qui existent encore et qui n'ont pas été privatisées ne l'ont toujours pas fait. Au niveau de la quotidienneté, on citera le cas d'une informatrice qui, désireuse de se remarier, apprend avec surprise et soulagement qu'elle est divorcée depuis 15 ans dans le cadre d'une procédure contradictoire ayant opposé deux avocats, dont le sien. Pour ces grandes et ces petites affaires, on citera la fonction indispensable du monde hétéroclite des facilitateurs, qui a pu permettre de comparer le dispositif de pouvoir des États africains à un rhizome, c'est-à-dire à une plante aux racines multiples, entremêlées et mal hiérarchisées, opposable à l'arbre institutionnel conforme au modèle wébérien de la domination légale-rationnelle. Il s'agit de ce que l'on nomme le néo-patrimonialisme, en référence au modèle patrimonial de Max Weber, lequel opposait au début du siècle les sociétés régies par le droit et celles qui privilégient les relations verticales des allégeances personnelles. Les courtiers informels travaillant au niveau ministériel sont employés à plein temps et mobilisent un savoir généralement acquis dans des institutions étrangères d'enseignement supérieur, la conquête de diplômes sélectifs fournissant le sésame de l'enrichissement. La distinction entre le secteur formel et le secteur informel de l'économie, telle qu'elle est pratiquée par les experts de la Banque Mondiale, n'a aucune signification

quant au code de procédure d'attribution des marchés publics, puisque tout se négocie en amont, dans le respect d'un vocabulaire intégré à la sociabilité des notables. Dans les pays francophones, on demandera souvent à l'investisseur potentiel : « Combien servez-vous ? »

Il demeure que la fin de la guerre froide et les quelques progrès qu'elle a permis dans le règlement de conflits tels que la guerre civile en Angola ou même, indirectement, au Libéria et en Sierra Leone ont porté un coup effectif à la diversité des procédés de captation de la rente étatique. Non seulement il n'y a plus guère de diamants de sang, mais les transferts de fonds sont désormais liés à des aides-projets pilotées par le FMI et la Banque Mondiale, avec un système de déblocage de tranches financières en général tous les six mois, vérifications à l'appui. Aussi la « grande falsification » de l'État traverse-t-elle une crise profonde, expliquant en partie la recrudescence de l'instabilité politique depuis la fin des années 1990.

La globalisation des échanges et la montée en puissance des pays émergents ont intégré les États africains dans des flux de type nouveau, pour lesquels l'espace de négociation offert par la rivalité est-ouest est remplacé par la priorité donnée à l'affirmation nationale et par le développement des trafics illicites mondialisés. On constatera ainsi que le Brésil progressiste de Lula et de Dilma Rousseff entretient les meilleures relations avec le Soudan de Omar-el Bechir, poursuivi depuis 2009 par la Cour pénale internationale mais disposé à s'endetter auprès des banques brésiliennes et à investir dans la production d'éthanol. De son côté, la Chine achète actuellement 80 % de la production de bois de rose de Madagascar, sachant que ce dernier pays est le premier producteur mondial, que le commerce de cette espèce protégée est illégal et que le gouvernement malgache actuel, non reconnu par la communauté internationale à la suite du coup d'État de mars 2009, a perdu 60 % de son budget du fait de l'arrêt des décaissements étrangers. Les flux financiers correspondant à la polarisation du trafic des stupéfiants par les deux plaques tournantes du trafic aérien en Afrique – Lagos et Johannesburg - se situent à une autre échelle : 25 % de l'héroïne entrant actuellement aux

Etats-Unis transite par le Nigeria. Ce pays contribue aussi à la diffusion de la consommation de cocaïne en Afrique de l'Ouest, du fait de son rôle majeur dans les envois de contingents militaires pour les missions de paix.

Face à ce basculement dans l'anomie et dans le mensonge institutionnel, il existe une mobilisation effective mais problématique des sociétés africaines, perceptible depuis la fin des années 1980. La multiplication des mouvements populaires est associée à ce que l'on appelle une « ONG'isation » des sociétés. Elle nourrit un débat sur la recomposition de l'action politique et sur les bases symboliques du développement – notion importée par les Européens en Afrique dans les années 1950 – en tant que projet politique légitimant. Le début des années 1990 correspond à une vaste recomposition des États autoritaires constituant ce qu'il est convenu d'appeler les transitions démocratiques. Entre 1989 et 2007, 43 pays africains ont tenu un peu plus de 140 élections législatives et 120 élections présidentielles, sanctionnées par une proportion appréciable d'alternances. Cette fièvre électorale s'est souvent accompagnée de mobilisations populaires massives et non-violentes pouvant durer plusieurs mois, partout où s'est constitué un front des Églises chrétiennes héritées de la colonisation et d'organisations professionnelles rassemblant l'élite de la population urbaine. Il est impossible d'aborder ici toutes les questions suscitées par les transitions africaines, telles que l'attitude plus en retrait des responsables musulmans ou le caractère contradictoire des choix effectués par les nouvelles Églises pentecôtistes qui sont florissantes. On se contentera de questionner la notion très en vogue de société civile.

Portée par les experts occidentaux du développement et relayée par des élites urbaines formées majoritairement en Europe ou à son école, la société civile est un concept libéral historiquement et géographiquement très situé, dont les contours demeurent largement insaisissables en Afrique. Comment définir un espace social dédié à la défense des intérêts privés, là où les tutelles clientélistes abolissent toute frontière entre la sphère du pouvoir et

celle des échanges, ou entre la formation d'associations de jeunes et celle de milices armées ? En admettant même que les Églises chrétiennes puissent jouer le rôle de creuset pour l'individuation de la société et la création progressive d'un corps politique institué en sujet de sa propre histoire, que faire lorsque le nouveau président de la République de Madagascar est en même temps vice-président de la principale Église protestante du pays ? De quel espace public peut-on encore parler ?

Cette question de l'instrumentalisation est redoublée par celle, plus profonde, des relations entre le mouvement associatif et l'existence même de l'État, quelles que soient l'intégrité de ce mouvement et sa capacité à réguler la société. Il existe un courant de la science politique africaniste considérant que la prolifération des ONG et des associations constitue le pendant de la multiplication pléthorique des partis depuis les transitions démocratiques des années 1990. Il ne s'agirait en fait que de l'un des points d'arrivée de la crise de sens des États mis en place au lendemain de la colonisation, dans une logique analogue à celle d'un effacement de la puissance publique laissant libre cours aux massacres communautaires ou factionnels. La libération de la parole comme ultime symptôme de la sortie du politique, en quelque sorte.

Dans ce paysage glauque et chancelant, je relèverai pour conclure des acquis permettant de ne pas écarter trop vite le slogan sud-africain d'une « Renaissance » de l'Afrique. Il ne s'agit pas, ici, de rassembler quelques faits destinés à bricoler un *happy end*, mais plutôt de montrer que l'échec global des États fabriqués par les indépendances ne signe pas le basculement dans un cœur des ténèbres confortant l'esprit colonial. On évoquera ainsi trois aspects qui témoignent de l'émergence d'un autre temps, dans un schéma entretenant un dialogue critique avec les études postcoloniales, dont les aspects les plus polémiques ne doivent pas masquer la nécessité d'un décentrement complet de notre regard sur les anciens peuples colonisés.

Le premier aspect concerne une résurgence manifeste de l'Atlantique noir, selon des modalités très différentes de celles de l'entre-deux-guerres. Il ne s'agit plus de littérature et



d'idéologie, mais plutôt de la coalescence des courants musicaux et des relations d'affaires, dans un va-et-vient permanent qui laisse de côté le continent européen. Avec une part de cécité et de réinvention manifeste, la mémoire de la traite atlantique est instrumentalisée par les gouvernements et sert l'accumulation d'un capital symbolique international relayé par l'UNESCO, voire même la fabrication d'un patrimoine fédérateur en partie inventé, comme celui de l'île de Gorée, au Sénégal. Plus discrètement, la bourgeoisie afro-américaine participe à des séminaires d'entreprises et investit dans des pays comme le Ghana, le Nigeria ou l'Afrique du Sud.

Le deuxième aspect concerne le retour de dynamiques unitaires, plus pragmatiques que celles des années 1960. On citera, à cet égard, la réussite d'organisations régionales comme la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et son équivalent en Afrique australe, la SADC. La CEDEAO, créée en 1975 sur le modèle de la CEE, a surtout obtenu des résultats sur le terrain politique. Appuyée sur le Nigeria, elle s'est réellement interposée dans les guerres civiles des années 1990 au Liberia et en Sierra Leone, et elle a accepté une présence militaire conjointe avec la France en Côte-d'Ivoire. La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC en anglais) a été dynamisée par l'intégration de la nouvelle Afrique du Sud en 1994 et elle a créé, elle aussi, un organe de résolution des conflits régionaux. Son bilan continental est mitigé, mais je constate qu'elle a constamment gardé l'initiative dans ses actions de médiation dans la crise malgache, actuellement en voie de résolution dans le cadre qu'elle a tracé.

Le troisième et dernier aspect concerne la réduction de la projection de puissance des États occidentaux, dans la mesure où les interventions militaires décidées sans concertation avec des partenaires africains reconnus (Somalie : 1992-1993 ; Rwanda/Turquoise : 1994) étaient devenues insupportables pour toutes les sociétés du continent. Malgré la brutalité de la poussée migratoire et financière actuelle des Chinois, il semble que l'Afrique subsaharienne

soit en passe de redevenir le sujet de son histoire, ce qui ne s'était plus produit depuis le XV<sup>e</sup> siècle de notre ère.

---